

Diméthylsulfoxyde

RIMSO®

Conditions de prescription et de délivrance

Médicament sous ATU nominative

Médicament disponible uniquement dans les pharmacies hospitalières, rétrocédable, sans restriction de prescripteurs

Présentation et caractéristiques

Diméthylsulfoxyde (DMSO) : propriétés anti-inflammatoires, analgésiques, vasodilatatrices et myorelaxantes aux niveaux vésicaux et pelviens

Présentation :

- Solution stérile pour administration intravésicale à 50% / 50% (flacon de 50 mL)
Excipients : Eau pli

Caractéristiques :

- Conservation à T° ambiante entre 15 et 30°C, à l'abri de la lumière

Indications

- Traitement symptomatique des formes sévères de cystites interstitielles

Posologie et mode d'administration

- ▶ Pré-médication analgésique locale (gel lubrifiant à base de lidocaïne par exemple) et systémique
- ▶ Administration de **50mL (1 flacon)** à travers l'urètre jusqu'à la vessie, à l'aide d'un cathéter ou d'une seringue stérile
- ▶ Le patient doit retenir le produit **minimum 15min**

- ▶ **1 instillation toutes les 2 semaines**, puis l'intervalle peut être augmenté en fonction de la réponse.

Interactions médicamenteuses

- NA

Principaux effets indésirables

- Apparition d'un goût d'ail quelques minutes après l'instillation et pouvant persister plusieurs heures. Odeur dans l'haleine et sur la peau pouvant persister jusqu'à 72 h.
- Inconfort et douleur à l'administration

Contre-indications

- Hypersensibilité au principe actif

Précautions d'emploi

- Suivi biologique semestriel rénal, hépatique et hématologique
- Suivi ophtalmologique avant et pendant le traitement (troubles ophtalmologiques décrits chez l'animal)
- Tumeur de la vessie
- Grossesse, allaitement
- Ne pas administrer par voie IV ou IM

Conseils à donner aux patients

 Informer le patient de contacter son médecin en cas d'apparition d'effet indésirable grave.

 Rappeler au patient de signaler son traitement par Rimso® à tout professionnel de santé (médecin, chirurgien, pharmacien, dentiste, infirmière, sage-femme, ...).

 Toute décision de modification de dose ou arrêt du médicament doit être prise par le médecin. Rappeler au patient de ne jamais prendre l'initiative seul.

 Rappeler au patient de ne pas prendre un nouveau médicament, même disponible sans ordonnance ou à base de plantes sans l'accord du médecin ou le conseil d'un pharmacien.

